



LAVAL AGGLOMÉRATION

PROJET de TERRITOIRE

2019 - 2020

Un projet de territoire
se construit avec tous les acteurs
de ce territoire.

Laval Agglomération remercie
tous ceux qui ont participé
à la réalisation de ce document.

Réalisation

Laval Agglomération

Création graphique et mise en page

Studio Diabolo le studio graphique
d'Imprim'Services

Crédits photos

Kevin Rouschause, Ville de Laval,
Shutterstock, Istok, Clarté, Communauté de
communes du Pays de Loiron

Impression

Imprim'Services
Imprimé sur du papier issu de forêt gérée
durablement avec des encres végétales

Sommaire

ÉDITO

..... p.04

UN TERRITOIRE DES COMPÉTENCES

Statuts..... p.07

Compétences..... p.08

UN TERRITOIRE ATTRACTIF

.....p.10

Favoriser l'éco-système entrepreneurial.....p.12

Faire reconnaître par tous
les atouts du territoirep.14

L'enseignement supérieur,
un moteur pour le territoire.....p.16

Le soutien au développement de la
recherche et au transfert technologique,
clé de voûte de l'innovation.p.18

UN TERRITOIRE DURABLE

Mettre en œuvre une politique ambitieuse
des déplacements..... p.22

Habiter mieux : un habitat diversifié,
abordable et de qualité
tout en limitant l'étalement urbain..... p.24

Agir pour notre cadre de vie :
ressource en eau, biodiversité
et agriculture préservées p.26

Aller vers la transition énergétique :
penser l'évolution des pratiques..... p.28

UN TERRITOIRE DE VIE

Promouvoir les actions
de développement sportif.....p.32

Promouvoir les actions de développement
culturel et en garantir l'accès sur tout
le territoire et pour tous..... p.34

Développer une stratégie touristique
valorisant nos atouts..... p.36

Renforcer la qualité de vie et promouvoir
l'attractivité résidentiellep.38

GOVERNANCE ET PERFORMANCE

Renforcer l'intercommunalitép.42

Déterminer les relations financières entre
Laval Agglomération et les communes.....p.44

Développer une démarche globale
de performancep.46



UN TERRITOIRE
ATTRACTIF

UN TERRITOIRE
DE VIE



UN TERRITOIRE
DURABLE



GOVERNANCE
ET PERFORMANCE

LAVAL AGGLO



François Zocchetto
Président de Laval Agglomération

de celui adopté en 2015 par Laval Agglomération, les grandes orientations n'ont pas de raison d'être modifiées. Et, ce n'est pas parce que les contours de notre établissement ont changé que nous devons les remettre en cause. De plus, il intègre aussi la réalité des actions portées antérieurement par la Communauté de communes du Pays de Loiron. Très volontairement, nous y avons alors inclus la charte de territoire du Pays de Loiron. J'y tenais, car c'est aussi l'engagement que j'avais pris auprès de ses élus.

Maintenant que le projet de territoire est adopté, à quoi va-t-il servir ?

Il faut bien comprendre l'intérêt d'un tel document. Notre responsabilité est de dessiner l'agglomération de demain. Le projet de territoire est un cadre pour l'action, un cadre pour agir. Il n'est pas - et ne doit pas être - la somme de toutes les actions. C'est un document stratégique, car il fixe le périmètre de nos interventions et de nos priorités. Nous devons savoir nous adapter, car nous enfermer dans une liste d'actions risquait de nous en faire oublier

Pourquoi élaborer un projet de territoire ?

Le nouveau territoire fédéré autour de Laval, vient de connaître une étape importante depuis le 1^{er} janvier 2019, en raison de la fusion de la Communauté d'agglomération de Laval avec la Communauté de communes du Pays de Loiron. Ce nouveau territoire de 34 communes porte en lui un projet engagé depuis 2014 par chacun des deux anciens établissements de coopération intercommunale.

Est-ce utile alors qu'il ne reste qu'une quinzaine de mois d'ici la fin du mandat ?

Il ne faut pas toujours avoir l'œil rivé sur les élections, mais il est vrai que la question mérite d'être posée. Ce projet est pour une grande partie constitué

certaines, voire même de refuser des opportunités pouvant se présenter au cours du mandat. Ce projet de territoire constitue une valeur de référence.

Votre conclusion ?

L'intercommunalité d'hier est dépassée, il s'agit de construire un outil moderne et dynamique au service de notre territoire et de toutes ses composantes : économique, sociale et culturelle... Ce projet est fondé sur des valeurs de volonté, de solidarité, d'identité, de modernité et de qualité. Pour conclure, je dirais que le projet de territoire ne saurait se réduire ou se confondre à nos seules compétences. C'est au travers de la qualité des échanges et de la diversité du partenariat que naît un projet de territoire partagé par tous. Dans tous les cas, il guidera notre travail jusqu'à la fin du mandat.



UN TERRITOIRE DES COMPÉTENCES

Avec 117 000 habitants, le nouvel EPCI Laval Agglomération, résultant de la fusion du Pays de Loiron et de Laval Agglomération, représente 38% de la population du département de la Mayenne, sur lequel il exerce un rayonnement en termes d'emplois, de services, de commerces et d'animation culturelle et sportive. Sa superficie : 686 km².

La finalité de l'intercommunalité : permettre aux communes de s'associer et de mutualiser leurs moyens afin de mener à bien des projets qu'elles ne pourraient porter seules, favoriser un maillage harmonieux et un aménagement pertinent du territoire, renforcer son dynamisme et son attractivité.

Les 34 communes de Laval Agglomération lui ont délégué un certain nombre de compétences, ici détaillées.



STATUTS

La forme juridique est celle d'une communauté d'agglomération, comme le prévoit la loi.

Cette communauté prend le nom de « **LAVAL AGGLOMÉRATION** » par arrêté préfectoral du 26 octobre 2018. Le siège de la communauté est fixé à « Hôtel communautaire, 1 place du Général Ferrié 53000 LAVAL ».

Laval Agglomération est composée de 34 communes représentant une population totale de 117 301 habitants (population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2018).

La représentation des communes dans le conseil communautaire est celle prévue par les textes, 76 élus y siègent.

Le bureau communautaire est composé de 23 membres :

- d'un président,
- de 15 vice-présidents (12 de Laval Agglomération et 3 du Pays de Loiron),
- et de 7 conseillers communautaires délégués (5 de Laval Agglo et 2 du Pays de Loiron).

Les autres maires (8 de Laval Agglo et 9 du Pays de Loiron) sont des invités permanents au bureau communautaire.

Le conseil communautaire est donc composé au total de 76 membres, avec le bureau de 23 membres, 17 invités permanents au bureau communautaire et 36 conseillers communautaires.

DATES

► 1965

Création du Syndicat intercommunal à vocation multiple (S.I.V.O.M) du Pays de Loiron.

► 1991

Le S.I.V.O.M. devient District du Pays de Loiron.

► 1993

Création de la Communauté de Communes du Pays de Laval qui remplace le District, le Syndicat d'études de l'Agglomération Lavalloise et le Syndicat intercommunal de l'Aménagement de Changé-Laval.

► 1994

Montfleurs devient la 20^e commune de la Communauté de communes du Pays de Laval.

► 1999

Le District du Pays de Loiron devient Communauté de communes du Pays de Loiron. Les services s'installent à la Maison de Pays de Loiron-Ruillé, nouvellement inaugurée.

► 2001

La Communauté d'Agglomération de Laval succède à la Communauté de communes du Pays de Laval.

► 2002

La collectivité prend le nom de Laval Agglomération

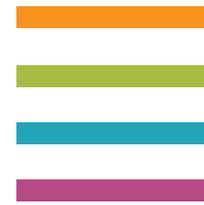
► 2014

L'hôtel communautaire de Laval Agglomération est créé, 1 place du général Ferrié à Laval.

► 2019

Laval Agglomération fusionne avec la Communauté de communes du Pays de Loiron, et se compose de 34 communes.

COMPÉTENCES



Compétences obligatoires

Développement économique

- Actions de développement;
- Zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Politique locale du commerce ;
- Promotion du tourisme.

Aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma de secteur ;
- Plan local d'urbanisme ;
- Zones d'aménagement d'intérêt communautaire ;
- Transport public urbain.

Équilibre social de l'habitat

- Programme local de l'habitat ;
- Politique du logement d'intérêt communautaire ;
- Actions et aides financières en faveur du logement social ;
- Réserves foncières ;
- Action en faveur des personnes défavorisées ;
- Amélioration du parc immobilier bâti.

Politique de la ville

- Diagnostic du territoire et contrat de ville ;
- Développement urbain, local et d'insertion économique et sociale, prévention de la délinquance ;
- Programmes d'actions du contrat de ville.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Accueil des gens du voyage

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Équipements culturels et sportifs

- Culture : Théâtre, centre d'initiation à la nature, conservatoire de rayonnement départemental de musique, lecture publique, le 6par4
- Sport : piscine Saint-Nicolas, Aquabulle, Stade Francis-Le-Basser, terrain Louis Béchu, piste d'athlétisme, Centre régional d'éducation formation sport jeunesse Pierre de Coubertin, Golf de Laval et de Mayenne, centre d'entraînement des Gandonnières.

Compétences optionnelles

Voirie d'intérêt communautaire et parcs de stationnement

- Aménagement et entretien de voirie ;
- Aménagement et gestion de parcs de stationnement, parkings relais et aires de covoiturage.

Assainissement

Eau

Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

- Lutte contre la pollution de l'air ;
- Lutte contre les nuisances sonores ;
- Soutien aux actions de maîtrise de demande d'énergie.

Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

- Culture : Théâtre, centre d'initiation à la nature, conservatoire de rayonnement départemental de musique, lecture publique, le 6par4, les 3 Chênes
- Sport : piscine Saint-Nicolas, Aquabulle, Stade Francis-Le-Basser, terrain Louis Béchu, piste d'athlétisme, Centre régional d'éducation formation sport jeunesse Pierre de Coubertin, Golf de Laval et de Mayenne, centre d'entraînement des Gandonnières.

Action sociale d'intérêt communautaire

Gestion des maisons de service public sportifs

Compétences facultatives

Cycle de l'eau hors GEMAPI

- Bassin de l'OUDON
- Bassin VICOIN-JOUANNE
- Bassin VILAINE-AMONT.

Aménagement du territoire communautaire

- Plan global de déplacement ;
- Observation urbaine.

Formation et apprentissage (fin à compter du 31 juillet 2019)

Gestion des équipements touristiques

- Aires de camping-car, lieu-dit avec équipements, terrain de camping, halte fluviale, pontons, le bateau « Vallis Guidonis », le petit train.

Accessoires de voirie communautaire

- Éclairage public : investissement, maintenance et fonctionnement ;
- Espaces verts : investissement.

Espaces verts structurants

- Bois de l'Huisserie de Laval, le site de « La Blancherie » situé au bois de l'Huisserie.

Création et d'aménagement du réseau des chemins de randonnées

Aménagement cyclable

- Réseau de pistes cyclables et/ou parc de stationnement dédié aux vélos,
- Aide financière à la création des aménagements cyclables.

Réseaux et services locaux de communications numériques

- Infrastructures, réseaux et fournitures de services de communications électroniques ;
- Optimisation de la couverture du territoire en technologie de l'information et de la communication à très haut débit ;
- Syndicat mixte ouvert départemental de communications électroniques «Mayenne Très Haut Débit» sur le territoire de l'ex-communauté de communes du Pays de Loiron.

Incendie et de secours

Mobilier urbain lié aux transports

Enseignement supérieur, vie étudiante, recherche, transfert de technologie et technologie de la réalité virtuelle

- Opérations immobilières destinées aux activités d'enseignement supérieur et de recherche, à la vie étudiante ;
- Soutien des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Soutien des initiatives étudiantes ;
- Participation à la vie des établissements.

Gens du voyage

- Aide à la sédentarisation.

Hippisme

- Relations avec les sociétés de courses et soutiens aux courses hippiques et aux hippodromes ;
- Lecture publique ;
- Construction, gestion et exploitation d'un crématorium ;
- Participation aux investissements d'infrastructures routières structurantes d'intérêt national, régional ou départemental

Éducation à la nature

- Organisation et financement de l'enseignement artistique en matière de musique, danse, théâtre et arts visuels dans le cadre du conservatoire communautaire

Sport

- Soutien au sport de haut niveau national ;
- Soutien à l'événementiel sportif.

Emploi

- Développement de l'emploi et de l'insertion professionnelle (PLIE, clauses d'insertion, chantiers d'avenir, ...)
- Gestion et animation d'espaces de proximité ;
- Soutien des acteurs de l'insertion professionnelle et participation aux actions publiques.

Politiques contractuelles





Créativité, caractère, goût du travail bien fait et sens de l'effort nourrissent cette terre d'innovation et de recherche, présente dans de nombreux domaines d'excellence //

UN TERRITOIRE **ATTRACTIF**

L'environnement économique national et international génère désormais une concurrence toujours plus vive entre les territoires locaux pour attirer des entreprises.

Dans ce contexte parfois difficile, Laval Agglomération est un territoire économiquement solide et volontaire.

Le taux de chômage y est nettement inférieur à la moyenne nationale. Son économie y est extrêmement diversifiée, on y compte beaucoup d'entreprises leaders à capitaux familiaux, un réseau dense de sociétés de plusieurs centaines de salariés, une proximité entre dirigeants et collaborateurs particulièrement productive. **Laval Agglomération aime ses entreprises et aime entreprendre.**

Ici règne un état d'esprit ouvert aux talents et aux projets. Créativité, caractère, goût du travail bien fait et sens de l'effort nourrissent cette terre d'innovation et de recherche, présente dans de nombreux domaines d'excellence. Elle bénéficie par exemple d'une reconnaissance mondiale dans l'agroalimentaire avec le groupe Lactalis ou encore dans le domaine de la Réalité Virtuelle avec le salon Laval Virtual...

Nos entreprises s'appuient sur des infrastructures de communication de qualité (liaisons routières, autoroutières, ferroviaires, numériques) et des réseaux économiques interconnectés : **la coopération et les solidarités territoriales ne sont pas de vains mots sur le territoire.**

L'arrivée de la **Ligne Grande Vitesse en 2017** doit accélérer cette dynamique positive.

La solidité de l'économie de Laval Agglomération passe plus que jamais par :

- ▶ le maintien et le développement des entreprises déjà présentes sur le territoire,
- ▶ l'implantation durable de nouveaux projets économiques,
- ▶ notre capacité à attirer les compétences nombreuses et variées dont les entreprises ont besoin.



OBJECTIF

FAVORISER L'ÉCO-SYSTÈME ENTREPRENEURIAL

L'attractivité, maître mot de l'offre foncière et immobilière

Pour favoriser l'écosystème entrepreneurial, la prospective économique et l'optimisation de l'offre de Laval Agglomération doivent guider l'action de la collectivité et s'intensifier.

Le rôle d'aménageur du territoire de Laval Agglomération passe par la gestion de parcs d'activités d'intérêt communautaire. À l'Agglomération de les rendre encore plus attractifs !

Nos atouts

En période de crise économique comme aujourd'hui en profitant d'une tendance plus favorable, les entreprises du territoire conservent une image positive et sont toujours à la conquête de nouveaux marchés. Quant aux zones d'activités de Laval Agglomération, elles sont de rayonnement régional et départemental : Parc de Développement Économique Laval Mayenne, Plateforme rail-route à vocation interrégionale de Saint-Berthevin, Parc d'activités de La Gravelle, ...

Des orientations concrètes de Laval Agglomération pour favoriser cet éco-système entrepreneurial :

- ▶ **Proposer une offre foncière et immobilière attractive implique :**
 - d'aménager de nouvelles zones d'activités offrant notamment de grandes parcelles susceptibles d'accueillir des projets industriels ou logistiques importants : zone de la Motte Babin, parc d'Argentré ou extension des grands Prés...
 - de soutenir le développement raisonné d'une offre immobilière. D'initiative publique ou privée, elle doit permettre le développement d'activités d'artisanat de production, industrielles ou tertiaires. Ex : extension du Village d'artisans de Port-Brillet.
 - de construire un programme global de "requalification" de la zone d'activités des Touches portant à la fois sur les parcelles privées et sur les espaces publics.
- ▶ **Mettre nos compétences en adéquation avec les besoins des entreprises signifie pour la collectivité de travailler sur :**
 - la mise en relation des entreprises et des prescripteurs de compétences grâce notamment aux «Rendez-vous de l'Emploi»,
 - la consolidation des dispositifs «Espace Emploi» et «MSAP»,
 - le regroupement des structures de l'emploi sur le quartier Ferrié,
 - des actions favorisant le retour à l'emploi des publics en difficulté et la contribution de Laval Agglomération à l'insertion professionnelle des jeunes (Plan local d'insertion Emploi, chantiers d'avenir...),
 - l'accueil de nouveaux salariés sur le territoire afin de faciliter leur intégration professionnelle, personnelle et sociale.
- ▶ **Soutenir les projets porteurs de développement en mobilisant les financements publics adaptés**

En conformité avec la loi NOTRe, l'action de l'Agglomération dans ce domaine prend plusieurs formes :

 - la mobilisation d'un dispositif spécifique d'aide à l'immobilier économique souple et incitatif,
 - l'animation locale des prêts d'honneur Initiative Mayenne et Initiative Innovation,
 - l'ingénierie globale des projets permettant l'identification et la combinaison des autres financements (Région, BPI, ...). Il s'agit de répondre à la diversité des projets économiques et de soutenir la concurrence territoriale toujours plus forte !



2

OBJECTIF

FAIRE RECONNAÎTRE PAR TOUS LES ATOUTS DU TERRITOIRE

Des savoir-faire présents, un faire-savoir à développer

L'agglomération de Laval, toujours à la pointe de l'innovation, est encore trop méconnue en dépit d'actions diverses de promotion.

Concrètement, ce déficit de notoriété peut freiner les recrutements, notamment pour recourir à des compétences rares. Il ne favorise pas non plus l'arrivée spontanée de projets économiques venant de l'extérieur du département.

La promotion de notre territoire est plus que jamais nécessaire à notre compétitivité. La preuve ?

Lorsque des entreprises ou des salariés font le choix de notre territoire, ils y restent fidèles et en sont convaincus.

Des orientations concrètes pour faire reconnaître nos atouts

► Vers un territoire de marque

La concurrence que se livrent entre eux les territoires pour attirer et conserver les entreprises rend indispensable une nouvelle stratégie pour définir le positionnement du territoire de Laval.

Notre territoire dispose déjà de marques fortes : Laval Virtual, Laval Emploi, Laval Tourisme, Laval Mayenne Technopôle... Il s'agit de les faire vivre en harmonie et en cohérence.

Engager une démarche de marketing territoriale, n'a pas pour vocation de créer un nouveau logo ou un gadget de communication, c'est l'occasion de définir une stratégie globale pour notre agglomération. Il s'agit de nous singulariser, de rendre visibles nos atouts et de renforcer ainsi notre attractivité.

C'est une démarche mobilisatrice de tous les satellites et partenaires de Laval Agglomération est essentielle. Elle est pilotée par notre agence de développement économique : Laval Économie.

Elle sera conduite en lien avec la démarche d'attractivité engagée par le Conseil départemental de la Mayenne, tout en préservant notre spécificité.

Les deux objectifs essentiels sont :

- attirer les compétences rares dont les entreprises ont besoin (offre de services destinés aux nouveaux arrivants : logement, emploi du conjoint, insertion de la famille),
- promouvoir de grands projets (Ligne Grande Vitesse, Laval Virtual, Parc de Développement Economique Laval Mayenne...).



OBJECTIF

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, UN MOTEUR POUR LE TERRITOIRE

Investissons dans l'intelligence

L'enseignement supérieur et la recherche participent de façon majeure au développement économique par l'offre de compétences répondant aux besoins des entreprises de notre territoire. Leur stimulation est essentielle.

Ils influent positivement sur le développement démographique, influencent l'implantation sur le territoire de jeunes et de familles.

Il participe à l'attractivité de notre territoire

Reconnue riche et attractive, l'offre lavalloise doit toutefois veiller à consolider sa place dans un environnement marqué par l'existence de grands pôles d'enseignement supérieur à proximité.

Diversifier et renforcer l'offre et la qualité de nos formations est donc un impératif réel... tout en favorisant le caractère social de l'enseignement supérieur pour répondre à l'ensemble des préoccupations des habitants et pour les jeunes issus de milieux modestes.

Nos atouts

Un véritable pôle d'enseignement supérieur et de recherche s'est constitué sur le territoire de Laval agglomération ces dernières années.

Constitué de 2 universités et de 3 écoles d'ingénieurs, ce pôle peut aussi compter sur la filière d'excellence en réalité virtuelle qui offre un continuum de formations jusqu'au doctorat.

La dynamique est réelle avec près de 5 000 étudiants à la rentrée 2019 (+20 % depuis 2010).

Des orientations concrètes pour faire reconnaître nos atouts

À l'image des grandes métropoles universitaires, Laval Agglomération a défini son Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et retenu ainsi 3 ambitions majeures :

▶ Développer une offre de formation attractive et répondant aux besoins du territoire

- Offrir un large spectre de formation post-bac avec une logique de continuité bac-3 / bac+3 ;
- Proposer une offre de formation attractive au-delà du département.

▶ Renforcer les facteurs de rayonnement et d'attractivité du pôle Enseignement Supérieur et Recherche

- Développer la vie étudiante ;
- Intensifier les liens avec le milieu économique et l'entrepreneuriat étudiant ;
- Améliorer la communication du site.

▶ Consolider les activités R&D insérées dans des réseaux reconnus et en lien avec le territoire

- Élargir ou conforter les filières d'excellence
- Structurer les filières émergentes



OBJECTIF

4 LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET AU TRANSFERT TECHNOLOGIQUE, CLÉ DE VOÛTE DE L'INNOVATION

L'innovation : à cultiver sur tout le territoire !

Partager, diffuser l'innovation sur notre territoire passe par le soutien aux filières d'excellence, priorité de la collectivité. Il y va de la compétitivité et de la vitalité du tissu économique.

Mais la mobilisation de Laval Agglomération doit aller au-delà. En effet, les démarches d'innovation, qu'elles soient dans le domaine de l'innovation ou de la recherche et du développement, restent souvent le champ des entreprises d'une certaine taille.

Les petites et moyennes entreprises, très nombreuses sur notre territoire, peinent quelquefois à s'engager dans ce type de démarche : les équipes de recherche leur paraissent lointaines, l'identification de la bonne compétence difficile, les coûts importants pour un retour sur investissement hypothétique.

Des orientations concrètes pour cultiver l'innovation

► Poursuivre la structuration des principales équipes de recherche présentes dans les établissements d'enseignement supérieur lavallois :

- Privilégier l'insertion et les collaborations des équipes de recherche locales avec les grands acteurs régionaux de la recherche.
- Favoriser les collaborations et le partenariat avec les entreprises régionales.

► Encourager le développement des programmes de Recherche et Développement et les démarches d'innovation au sein des entreprises du territoire :

- Soutenir des actions de sensibilisation et d'accompagnement des structures locales spécialisées (technopole, centres techniques ou de transfert technologique) en direction des entreprises.

► Structurer et dynamiser le pôle d'excellence lavallois en réalité virtuelle autour du projet Laval Virtual Campus

- Pour les acteurs associatifs : définir et déployer une stratégie partagée et mettre en place une organisation claire destinée à gagner en efficacité et en lisibilité.
- Pour les entreprises existantes (du secteur de la réalité virtuelle et la réalité augmentée) : favoriser le développement de leurs activités par la promotion de leurs savoir-faire au travers des outils de communication et des événements liés à la réalité virtuelle et par le travail collectif et leur participation à des projets de recherche et développement collaboratifs.
- À l'extérieur de l'écosystème local : promouvoir les atouts spécifiques du territoire en matière de réalité virtuelle afin de capter des porteurs de projet et constituer un vivier de startups aussi riche que possible.



UN TERRITOIRE **DURABLE**



Faire évoluer notre gouvernance et imaginer de nouveaux modes d'action dans tous les domaines de l'action communautaire //.

Le territoire de Laval agglomération présente des atouts réels en matière environnementale.

Ces atouts (trame verte et bleue...) doivent être préservés et complétés par une action résolue dans tous les domaines d'intervention intercommunale : déplacements, habitat, déchets, énergie, eau, espaces verts...mais aussi au sein même des services (exemplarité environnementale).

Cette approche transversale se concrétisera dans les politiques conduites mais aussi dans le cadre d'une approche ouverte et partenariale associant les acteurs publics ou privés et les citoyens. Elle s'appuiera à la fois sur de nouveaux aménagements et sur la promotion de nouveaux comportements collectifs et individuels.

Affirmer une ambition environnementale signifie à l'évidence faire évoluer notre gouvernance et imaginer de nouveaux modes d'action dans tous les domaines communautaires.



OBJECTIF

METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DES DÉPLACEMENTS

Repenser l'espace pour la mobilité de tous

Permettre à chacun d'être mobile est une ambition et une opportunité pour repenser l'espace et les déplacements de notre territoire.

Il y va de la réduction de notre empreinte énergétique et écologique et la préservation de notre pouvoir d'achat. Le développement de l'ensemble des communes du territoire, de zones commerciales périphériques tout comme l'éloignement domicile / travail génèrent en effet de nombreux déplacements.

Le plan global de déplacements est aujourd'hui un des outils indispensables pour atteindre les objectifs du développement durable. Les réponses de Laval Agglomération seront guidées par le souci permanent de la performance, la conscience de la diversité du territoire et le besoin d'équité sociale et géographique.

La mise en service récente de la Ligne Grande Vitesse Bretagne-Pays de la Loire et la progression de l'offre en matière de TER sont autant d'opportunités pour structurer le pôle d'échange multimodal de la gare au bénéfice des habitants.

Des orientations concrètes pour une mobilité partagée.

► Définir un plan global de déplacement stratégique et concret

L'enjeu de la mobilité et des infrastructures de transport nécessite l'élaboration d'une stratégie globale et partagée autour des transports. Le plan global de déplacements, qui a défini la feuille de route de la politique des déplacements de l'ancien Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de LAVAL Agglomération, devra être mis à jour et tenir compte des déplacements sur le nouveau territoire. Ce document stratégique orientera les actions futures très concrètement, comme la planification éventuelle d'aménagement ou de réaménagement de voies structurantes, la mise en œuvre de nouvelles actions de mobilité (autopartage, covoiturage, auto stop organisé...).

► Favoriser les modes alternatifs par des aménagements et au-delà

Le développement de ces modes alternatifs de déplacements sera réalisé grâce à une politique d'aménagements du territoire (schéma des aménagements cyclables, voies réservées aux transports en commun notamment), mais aussi par des actions de développement de modes alternatifs à la voiture comme les plans de déplacement d'entreprises ou d'administrations qui pourront également être élaborés dans les prochaines années, la mise en œuvre d'une mobilité électrique (vélo, etc.)...

► Faciliter l'accès au centre-ville et repenser certains trajets

Dans le cadre de la fusion des deux EPCI, une réflexion va être menée sur l'extension de la compétence transport. Il s'agit d'une mission d'accompagnement qui doit permettre de définir le futur réseau de transport en commun pour le lancement de la future délégation de service public, qui sera renouvelée en 2022.

Les enjeux politiques essentiels sont :

- Faciliter et développer l'intermodalité sur l'ensemble du territoire de l'agglomération (hypercentre, communes urbaines, péri-urbaines ou rurales)
- Faciliter et encourager l'accès aux haltes ferrées comme axe structurant de la mobilité
- Permettre de rejoindre le centre-ville de Laval à pied, à vélo ou en transport en commun en quelques minutes.
- Ajouter les liaisons entre les différents pôles d'attraction économiques, culturels, sportifs, touristiques de l'agglomération.



2

OBJECTIF

HABITER MIEUX : UN HABITAT DIVERSIFIÉ, ABORDABLE ET DE QUALITÉ TOUT EN LIMITANT L'ÉTALEMENT URBAIN

Quand la société évolue, l'habitat évolue

Le territoire se caractérise par :

- Une croissance démographique positive mais néanmoins modérée reposant exclusivement sur le solde naturel,
- Une progression du poids des ménages de 60 ans et plus, traduisant un phénomène de vieillissement qui n'est pas spécifique à l'agglomération,
- Une diminution du nombre de familles avec enfants, particulièrement sur la ville centre, qui peine à maintenir ce type de ménage, mais aussi dans une moindre mesure en première couronne,
- Une augmentation significative de la proportion de personnes seules et surtout de familles monoparentales.

Ces évolutions reflètent deux phénomènes : des évolutions sociétales (vieillesse de la population, séparation, recompositions familiales...) et des difficultés du territoire pour fidéliser les familles.

Le territoire se caractérise par :

- Une diminution du poids des propriétaires occupants dans certaines communes,
- Une typologie du parc qui pose question au regard de l'évolution de la taille des ménages, et un fort taux de « sous-occupation » des logements,
- Une diversification des formes d'habitat en cours mais qui reste essentiellement portée par la ville centre.

Ces évolutions traduisent une diversification en cours de l'offre et des formes d'habitat et la nécessité d'envisager des innovations sur des formes alternatives entre l'individuel et le collectif.

Le territoire se caractérise par :

- un marché immobilier local « fluide » et plutôt dynamique qui nécessite une attention particulière quant au volume et à la diversité des offres de logements mises sur le marché.
- des enjeux d'intervention marqués sur le parc existant :
 - avec des besoins communs à l'échelle de Laval Agglomération : le maintien à domicile des seniors, la rénovation thermique du parc de logements, l'adaptation du parc ancien aux attentes et au profil des ménages,
 - mais aussi des besoins plus spécifiques sur certains secteurs : les tissus pavillonnaires des années 50 à 70, la poursuite de la requalification des centres-bourgs, des besoins importants de repositionnement sur le parc de la Ville de Laval, notamment dans le centre-ville, sur des enjeux d'amélioration de la qualité du parc et de lutte contre la vacance.

Ces éléments de diagnostic ont conduit à l'élaboration du 4^e Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019/2024, qui sera déployé sur l'ensemble des 34 communes de

Laval Agglomération. L'habitat et le cadre de vie constituent des piliers majeurs de l'attractivité d'une agglomération. Ils participent fortement à la capacité d'un territoire à être accueillant, à offrir une qualité de vie à ses habitants, actuels mais aussi futurs. Ils doivent aussi contribuer à attirer une nouvelle population notamment dans le contexte démographique actuel en perte de vitesse, alors même que le contexte économique local est plutôt favorable (faible taux de chômage et recherche de main-d'œuvre).

Les priorités stratégiques pour le territoire

Soutien au parc existant, attractivité du territoire, articulation avec les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI), faire que la ville centre retrouve un poids significatif, et puisse jouer un rôle de locomotive pour le territoire en tant que ville Préfecture : une ville centre forte doit conforter l'attractivité de l'ensemble de l'agglomération.

Une ambition : Produire plus et atteindre un objectif volontariste pour le territoire, en répondant plus qualitativement aux besoins par des opérations ou des programmes adaptés.

Un scénario volontariste qui positionne clairement le territoire dans une logique de croissance démographique et d'amélioration de l'attractivité résidentielle. Un enjeu fort de marketing territorial à travailler en transversalité et en articulation avec les différentes politiques de développement du territoire.

Des orientations concrètes pour habiter mieux

▶ Favoriser le réinvestissement du parc existant :

Mise en place d'une stratégie foncière, action sur les copropriétés, reconquête des centres-bourg et des centres-villes, projet de renouvellement urbain, développement de l'accession sociale dans l'ancien.

▶ Produire une offre nouvelle diversifiée, de qualité et correspondant à la diversité des besoins et des attentes des ménages actuels et futurs :

Développement des solutions adaptées pour les seniors, les jeunes, les familles.

Quelques actions concrètes :

- des aides à l'accession dans l'ancien pour les particuliers ;
- des aides à la rénovation énergétique des copropriétés ;
- des aides à la production de logements locatifs sociaux auprès des bailleurs HLM ;
- des aides au financement des études de restructuration urbaine (centre-ville, centre-bourg,...) pour les communes.

▶ Répondre à la diversité des besoins en logements, en organisant la mixité aux différentes échelles, entre les communes et les quartiers,

▶ Consolider une offre de services à l'échelle de Laval Agglomération,

▶ Renforcer l'articulation avec les autres politiques d'agglomération :

Déployer une véritable stratégie de marketing territorial, promouvoir l'exemplarité, l'expérimentation et l'innovation, renforcer le lien avec les autres politiques sectorielles : développement économique, environnement, urbanisme.



OBJECTIF

3 AGIR POUR NOTRE CADRE DE VIE : RESSOURCE EN EAU, BIODIVERSITÉ ET AGRICULTURE PRÉSERVÉES

Laval Agglomération, territoire riche de ses ressources naturelles, agira pour la préservation de son cadre de vie, grâce à la mobilisation du potentiel des écosystèmes et d'une agriculture durable sur son territoire.

Des actions pour préserver la ressource en eau et améliorer la qualité du service rendu aux abonnés

En faveur d'une politique durable pour la gestion du petit cycle de l'eau, la collectivité a engagé une démarche volontaire de certification dans les domaines de la qualité, de l'environnement et de la sécurité. Les investissements en matière de renouvellement des canalisations d'eau potable et d'assainissement, la construction d'une nouvelle usine d'eau potable à l'horizon 2025, témoignent notamment de cette volonté.

Compétente pour le traitement des eaux usées, elle poursuivra les adaptations nécessaires pour que les rejets dans les cours d'eau restent conformes aux normes en vigueur.

L'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de prévention contre les crues seront confiés aux syndicats de bassin dont l'expertise est confirmée, et ce, dans une logique de périmètre pertinent du réseau hydrographique.

Une biodiversité à sauvegarder et à faire connaître

La sauvegarde de la biodiversité du territoire passe déjà par la réalisation des corridors écologiques (trames vertes) et s'accompagnera de l'entretien de chemins de randonnée d'intérêt communautaire, de la mise en valeur de trames bleues constituées de nombreux ruisseaux et de la gestion environnementale des espaces communautaires, en respectant la faune et la flore.

La connaissance des richesses du territoire en termes de biodiversité s'appuiera sur le Bois de l'Huisserie, au sein duquel l'accueil du public sera repensé dans le cadre d'une Maison de la nature.

Ce nouveau lieu de sociabilité autour de la nature améliorera la sensibilisation des citoyens et des scolaires :

- la protection de l'environnement,
- la prévention des déchets,
- la gestion de l'eau.

L'enjeu de cette mobilisation, via l'éducation, est de modifier les comportements.

Le soutien d'une agriculture durable

Laval Agglomération souhaite agir pour la pérennité des activités agricoles du territoire.

Plusieurs axes seront soutenus avec comme objectifs de :

- Limiter le grignotage des espaces agricoles par l'urbanisation.
- Favoriser une alimentation de qualité et de proximité en soutenant le développement des circuits courts, la vente directe pour répondre aux besoins alimentaires des habitants du territoire, tout en confortant une économie non délocalisable. Il s'agira de promouvoir ces logiques de rapprochement des producteurs et des consommateurs, notamment par le biais d'un projet alimentaire territorial.
- Soutenir les initiatives contribuant aux objectifs de lutte contre le changement climatique en s'appuyant sur le potentiel des exploitations pour le développement des énergies renouvelables (méthanisation, installations photovoltaïques, filière bois-bocage...), pour la protection des zones humides et pour un maillage bocager repensé et cohérent.
- Développer les capacités de production locales et les diversifier (maraîchage, conversion en agriculture de qualité, dimension touristique) pour répondre au développement du territoire.



OBJECTIF

4 ALLER VERS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : PENSER L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES

La transition écologique peut se définir comme le passage d'une économie linéaire (fabriquer - consommer - jeter) vers une économie circulaire (éco-concevoir, réutiliser, recycler) en réduisant les gaspillages, en prenant en compte le changement climatique, en luttant contre les pollutions, en limitant les impacts sur la santé humaine, en pensant l'après-pétrole.

Ce concept induit une période d'adaptation. Laval Agglomération accompagnera ces transitions par des actions concrètes.

Jeter moins, Jeter mieux

La Loi fixe des objectifs de valorisation accrue des déchets, a contrario l'enfouissement ou l'incinération doivent être réduits.

Grâce à la prise de conscience des différents acteurs du territoire, consommateurs, particuliers, professionnels, service en charge de la gestion des déchets et élus, des réponses pratiques sur la gestion de la collecte et la valorisation des déchets sont apportées sur notre territoire.

Laval Agglomération, au travers du schéma de collecte des déchets, poursuivra ses actions pour réduire les volumes des déchets des ménages et des professionnels, tout en valorisant les flux de la collecte sélective et ce, en maîtrisant les coûts.

Les différents modes de collecte et de valorisation seront pensés et accompagnés dans un souci de proximité et de simplicité pour l'utilisateur. La collectivité incitera, par exemple, à la gestion à domicile des végétaux via le broyage-paillage-compostage et au recyclage pour la réutilisation des objets.

Parallèlement, Laval Agglomération communiquera sur l'éco-consommation (la lutte contre le suremballage...), la lutte contre le gaspillage alimentaire, les alternatives aux produits dangereux.

Instaurer un nouveau modèle énergétique plus durable

Laval Agglomération devra impulser une modification structurelle des modes de production et de consommations de l'énergie. La collectivité contribuera à la transition énergétique par l'animation d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) partagé avec les habitants et les acteurs du territoire (Chambre d'agriculture, Région et Département, entreprises, associations).

Décliné en plan d'actions, le PCAET prendra en compte les grands enjeux environnementaux (dérèglement climatique, épuisement des énergies fossiles), tout en soutenant et valorisant une transition énergétique créatrice d'emplois.

Parmi les orientations stratégiques :

- la défense de l'émergence de nouvelles filières d'énergies renouvelables (réseau chaleur, station d'épuration, méthanisation, solaire, éolien...),
- l'accompagnement pour des constructions économes et des rénovations durables (soutien aux groupements d'achats de produits bio-sourcés, chauffe-eau solaire...),
- la structuration du territoire en développant une offre de transport alternatif aux mobilités énergivores (plan de déplacements, schéma directeur des pistes cyclables...),
- l'exemplarité et le partage d'expérience des communes ayant amélioré les performances énergétiques ou diversifié les sources d'énergie de leurs bâtiments publics.



UN TERRITOIRE **DE VIE**



// Ce territoire de vie que nous construisons ensemble est fort d'un maillage sportif, touristique et culturel dynamique //

Notre qualité de vie participe à notre attachement au territoire de Laval Agglomération.

Ce territoire de vie que nous construisons ensemble est fort d'un maillage sportif, touristique et culturel dynamique.

Patrimoine architectural et naturel riche, pratiques culturelles et sportives d'une grande vitalité... La valorisation et la mise en cohérence de ce qui peut améliorer le vivre ensemble, participer à la qualité de la vie au quotidien, sont des moteurs de l'action de Laval Agglomération.

Cette dynamique sportive, touristique et culturelle, qui fait partie de notre identité, doit nourrir également un tourisme multiforme (du tourisme de loisirs au tourisme d'affaires) pour le rayonnement de notre territoire.



1

OBJECTIF

PROMOUVOIR LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT SPORTIF

Le sport, pour un territoire plus fort

Faisons du soutien au sport une opportunité de promotion de notre territoire.

Convaincus que le sport peut contribuer au renforcement de notre identité et de notre notoriété, les élus de Laval Agglomération soutiendront les actions menées qui prendront en compte cet enjeu d'attractivité et de valorisation de notre agglomération.

Nos atouts

À Laval Agglomération, 1 habitant sur 5 fait du sport !

Notre territoire s'inscrit pleinement dans une réussite collective sportive. La Mayenne est le premier département de France en termes de pratique sportive avec 169 licences pour 1000 habitants en 2016.

Le territoire de Laval Agglomération en est un fer de lance.

En 2016, il comptait en effet 238 clubs sportifs et plus de 20000 habitants à avoir une licence sportive pour 95 838 habitants soit près d'1 habitant sur 5 !

Le dynamisme des clubs, l'action conjuguée des communes et de Laval Agglomération constituent de sérieux atouts pour le développement du sport, facteur de bien-être, de lien social et de rayonnement.

Des aides adaptées :

Aides financières aux clubs sportifs, aux sportifs de niveau national et au suivi médical des sportifs, aides techniques pour les nombreux événements sportifs, gestion d'équipements tels que le stade Le Basser, la piscine Saint-Nicolas, l'Aquabulle, le golf, les pistes d'athlétisme, les terrains de football synthétiques, le terrain de motocross, le mur d'escalade... : le soutien de Laval Agglomération est adapté à chaque besoin.

Des orientations concrètes pour une mobilité partagée

► Des équipements sportifs structurants sur le territoire :

Partager un équipement à plusieurs communes, à plusieurs clubs, voilà ce qui guide l'action de l'Agglomération.

Des critères objectifs (financement, rayonnement, spécificité et unicité de l'équipement ou du sport, origine des utilisateurs...) permettent de juger de la pertinence d'une intervention communautaire dans de nouveaux secteurs. Cette action est bien entendu complémentaire de celle des communes envers les clubs.

En complément, l'Agglomération tirera le meilleur profit du futur équipement «Espace Mayenne», qui offrira aux acteurs sportifs un lieu privilégié pour les compétitions de haut niveau.

► S'appuyer sur les atouts et éléments identitaires du territoire : le cheval et la rivière «La Mayenne»

C'est dans cet esprit que Laval Agglomération apporte son soutien aux hippodromes et à certains événements hippiques et équestres.

La rivière La Mayenne et l'eau sous toutes ses formes offrent également des perspectives en matière d'activités sportives. Les projets les plus pertinents pourront s'inscrire dans la stratégie communautaire et pourront guider les éventuels transferts de compétences ou d'équipements.

Le soutien aux clubs, sports ou sportifs de haut niveau et la politique événementielle contribueront à l'objectif d'attractivité.



2

OBJECTIF

PROMOUVOIR LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET EN GARANTIR L'ACCÈS SUR TOUT LE TERRITOIRE ET POUR TOUS

Notre culture, votre culture, notre richesse

La culture anime et vitalise le territoire, et participe à son identité. Laval Agglomération se mobilise pour soutenir l'énergie culturelle dans les domaines des arts vivants, de la lecture publique et des enseignements artistiques.

Pour que cette richesse culturelle soit vécue et ressentie par les habitants de l'agglomération, et identifiée en dehors du territoire, l'enjeu est de la rendre visible par tous et accessible pour tous dans sa diversité et sa complémentarité.

Nos atouts

Le territoire est irrigué par une offre culturelle dense et variée dans les domaines de la lecture publique, avec ses bibliothèques et médiathèques de taille et d'organisation diverses ; des enseignements artistiques, avec le conservatoire à rayonnement départemental musique, théâtre, danse et arts visuels et ses pôles territorialisés ; ou encore des arts vivants avec le théâtre de Laval, le 6 par 4, le théâtre des 3 Chênes...

Des orientations concrètes pour une culture partagée

► Un rôle moteur sur le territoire

Laval Agglomération joue un rôle d'acteur et de fédérateur en préservant la proximité et l'identité de l'offre sur l'ensemble des territoires de l'agglomération.

Promouvoir les pratiques culturelles passe également par une politique de médiation, qu'il convient d'optimiser pour atteindre des publics éloignés, et notamment renforcer l'attractivité de la culture auprès des jeunes.

L'action bénévole est encouragée car centrale dans ce développement.

► La mise en réseau des bibliothèques

Avec la formule d'une carte unique gratuite, l'ensemble des ressources et services des 30 équipements de lecture publique, soit un catalogue multimédia de 500 000 titres et une programmation d'animations destinées à tous, se trouve désormais mis en partage pour compléter l'offre de proximité de chaque bibliothèque municipale.

► Une éducation culturelle et un enseignement artistique accessibles partout et pour tous

Le conservatoire à rayonnement départemental est organisé en 7 pôles de proximité qui proposent au plus près des habitants de tout le territoire une offre élargie en matière de musique, danse, théâtre et arts visuels, avec une ouverture à des formes renouvelées d'éducation artistique et culturelle.

► Renforcer l'articulation avec les autres politiques d'agglomération

L'ambition est de fédérer, valoriser, préserver la richesse et l'identité des salles de spectacle du territoire, et de faciliter la création au cœur des communes par la mise à disposition de résidences d'artistes.



OBJECTIF

DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE TOURISTIQUE VALORISANT NOS ATOUTS

Pour que chacun voyage ici

Notre patrimoine architectural ou naturel est riche et pourtant trop peu connu. Seule une approche coordonnée des acteurs départementaux du tourisme peut en développer la notoriété. La demande croissante de circuits de randonnées pédestres, équestres ou à vélo avec des aménagements spécifiques de type hébergement, est à prendre en compte car notre offre est aujourd'hui trop faible pour contribuer à l'attractivité et la notoriété de notre territoire.

Avec plus de 75 hébergements marchands sur le territoire de l'agglomération lavalloise, l'augmentation de la capacité d'accueil touristique reste une priorité, tout comme le renforcement de la qualité des infrastructures existantes.

L'objectif fixé par Laval Agglomération est d'adapter les hébergements touristiques aux attentes des clientèles en termes de confort, de services et d'innovation. Principal levier de développement de l'économie touristique, il est essentiel de développer l'offre d'hébergement touristique tout en poursuivant le soutien à la modernisation de l'hôtellerie de tourisme. Notre stratégie est tout d'abord de valoriser nos ressources, qu'elles soient culturelles, patrimoniales, architecturales, touristiques ou naturelles (en lien avec la randonnée, la rivière La Mayenne et les activités liées à l'eau).

En parallèle, notre action doit permettre de valoriser l'offre d'accueil et d'hébergement, le secteur économique du tourisme et notamment le tourisme d'affaires.

Des orientations concrètes pour valoriser notre terre de tourisme

Faire connaître davantage notre patrimoine architectural ou naturel, développer la cohérence de notre offre touristique nécessitent une approche coordonnée des acteurs du tourisme.

Ainsi, depuis 2015, le comité départemental du tourisme et l'Office du Tourisme de Laval sont installés dans un même lieu. Ces 2 structures contribuent de façon collaborative à l'efficacité de la promotion touristique tournée vers une clientèle locale, nationale et internationale.

La valorisation de nos atouts doit s'appuyer sur les usages du numérique, pour mieux s'adapter aux nouveaux comportements. La dynamisation de l'e-tourisme va de pair avec la valorisation du pôle de la Réalité Virtuelle dans les domaines du tourisme, du patrimoine en lien avec les acteurs locaux.

La collectivité a également la volonté de créer un centre d'interprétation associant toutes les communes de l'agglomération pour permettre à chacun de connaître notre architecture et notre patrimoine. Elle prévoit aussi la réalisation d'un schéma de développement touristique en lien avec les orientations départementales et régionales.

Développer le potentiel de nos richesses naturelles

La rivière La Mayenne et plusieurs plans d'eau, les activités liées à l'eau, les voies vertes et la vallée, très bien situées par rapport aux grands itinéraires de randonnées offrent aux habitants et aux touristes de réelles opportunités.

Développer le potentiel touristique passe notamment par la requalification des haltes fluviales (par exemple celles de Laval et d'Entrammes) et par des actions pour répondre à la demande croissante de circuits de randonnées pédestres, équestres ou à vélo.

Au-delà, la politique de Laval Agglomération doit couvrir l'ensemble de la chaîne de séjour. Cela nécessite un maillage des activités proposées autour de ces espaces naturels intégrant la randonnée itinérante, l'offre d'hébergement, de services et de restauration, des activités de loisirs. Concrètement, Laval Agglomération jouera

un rôle de coordination des acteurs pour aller dans ce sens.

Inciter la population locale à devenir acteur de la promotion touristique du territoire

L'Office de tourisme dans le cadre de sa mission d'information et de promotion des animations mises en œuvre sur le territoire vise également une clientèle locale. Les citoyens du territoire véhiculent la promotion de manifestations organisées sur le territoire, telles que les « Illuminations de Noël », événement phare du territoire, en informant leurs proches de la tenue de l'événement. C'est à ce titre qu'ils deviennent acteurs de la promotion touristique.

L'hébergement, pierre angulaire du tourisme

La collectivité orientera ses aides et travaillera en étroite collaboration avec les acteurs locaux pour moderniser et développer l'offre d'hébergement des touristes. Impulser le développement et la modernisation de l'offre d'hébergement sur notre territoire implique également le développement de produits et de sites structurants adossés à l'hébergement.

Un tourisme d'affaires à conforter

Dans ce secteur, l'objectif sera de mieux faire connaître notre offre d'accueil et de proposer aux professionnels une offre de visite lors de leur présence sur notre territoire. La présence future de l'Espace Mayenne mais aussi l'accueil d'événements phares comme le salon Laval Virtual y contribuent.

Renforcer les événements identitaires du territoire

La collectivité participe aux principaux événements identitaires du territoire tels que le Marché de Noël de Laval, les illuminations de fin d'année, la mise en valeur des produits du terroir...

Poursuivre le développement du secteur réceptif des groupes avec une mise en œuvre à l'échelle départementale.



4 OBJECTIF

RENFORCER LA QUALITÉ DE VIE ET PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDEN­TIELLE

Les habitants de Laval Agglomération jouissent globalement d'une qualité de vie et d'un environnement favorable, en zone urbaine ou rurale. Ces atouts ne peuvent masquer des points de vigilance pour les prochaines années, en matière de maintien des commerces de proximité en zone rurale ou en centre-ville, dans un contexte de renforcement des normes.

De même, l'offre de santé reste souvent insuffisante, même si certains projets tentent d'y répondre.

Enfin, des territoires ou populations demeurent particulièrement fragiles tandis que la politique de la ville est en pleine évolution. Dans tous ces domaines, l'action doit être collective et associer des acteurs publics (Etat, Conseil Départemental, communes) ou privés. L'action de Laval Agglomération doit se comprendre comme une action complémentaire de celle des communes.

Des orientations concrètes pour plus de confort et de services de proximité

La collectivité apportera une contribution à la qualité de vie, grâce au déploiement du très haut débit pour les particuliers.

Afin de lutter contre la désertification médicale, Laval Agglomération jouera un rôle de soutien volontaire à la conduite de projets émergents (dans le cadre de la politique en faveur de l'habitat).

Au cours des 5 dernières années, de nombreux projets de maisons de santé pluri-professionnelles ont vu le jour ; il convient de poursuivre les actions telles que maisons de santé pluri-professionnelles ou autres dispositifs concourant aux mêmes objectifs, pour faciliter l'installation de nouveaux praticiens.

Le soutien au commerce de proximité, de centre-ville et de périphérie passe par la politique d'accessibilité du centre-ville, par toutes les formes d'aides aux commerçants ainsi que par une approche d'aménagement garantissant une complémentarité entre ces différents pôles. Une action sera ainsi menée afin de garantir le maintien ou le retour des commerces en zone rurale.

Des services au plus près des habitants

Laval Agglomération pilote des politiques de cohésion sociale et de renouvellement urbain au profit de territoires prioritaires contractualisés avec l'État. Elles visent à renforcer l'attractivité de quartiers situés en cœur de ville centre et à accompagner les populations les plus fragiles dans les domaines éducatifs, de la santé, de la citoyenneté, de l'accès aux droits et de l'emploi. Un accompagnement des personnes en insertion passe par une approche plus intégrée des acteurs de l'emploi et par un soutien appuyé dans une logique de cohésion sociale et territoriale.

Une maison de services au public (MSAP) existe depuis une dizaine d'années à Loiron-Ruillé, afin d'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives et de recherche d'emploi.

Des relais assistants maternelles (RAM) et des épiceries sociales maillent le territoire de Laval Agglomération qu'ils soient de forme intercommunale (territoire du Pays de Loiron), communale ou extra-communale.

Les RAM offrent des services diversifiés par l'accueil et l'accompagnent des parents, futurs parents et assistant(e)s maternel(le)s et organisent des animations/réunions spécifiques à destination des publics accueillis.

Les épiceries sociales, quant à elles permettent de délivrer une aide alimentaire, sous conditions, au plus démunis.

Une réflexion sera à mener sur ces trois services afin de préciser le rayonnement qu'il convient de leur donner.



GOUVERNANCE ET **PERFOR-** **MANCE**



// Solidarité, qualité du service public et coopération sur l'ensemble du territoire doivent guider l'action intercommunale //

La modernisation et la performance de l'organisation de Laval Agglomération sont les clés pour atteindre des objectifs ambitieux.

Solidarité, qualité du service public et coopération sur l'ensemble du territoire doivent guider l'action intercommunale, dans un contexte de plus en plus complexe et contraint.

À l'évidence, Laval Agglomération peut jouer un rôle accru en matière de partage de savoir-faire et de moyens. C'est dans cet esprit que la mutualisation, sous toutes ses formes, sera promue. Ce renforcement de l'intercommunalité pourra se concrétiser également via des transferts de compétences, là où le niveau intercommunal démontrera sa valeur ajoutée.

Cette place grandissante de l'intercommunalité appelle une gouvernance ouverte qui garantit l'esprit communautaire et le déploiement d'une démarche de performance globale et ambitieuse.



OBJECTIF

RENFORCER L'INTERCOMMUNALITÉ

Pour une organisation adaptée aux missions

Laval Agglomération a su faire la démonstration de sa capacité à assumer efficacement ses missions. Alors que ces dernières n'ont pas évolué durant les dernières années, une nouvelle étape s'ouvre. La collectivité a vocation à prendre en charge de nouvelles compétences en matière d'urbanisme mais aussi certaines interventions ou équipements d'intérêt communautaire.

Pourtant, alors que ses compétences l'amènent à intervenir au service des usagers chaque jour, Laval Agglomération peut être encore mieux identifiée.

Renforcer l'intercommunalité ?

Cela signifie réussir pleinement des transferts de nouvelles compétences au profit des habitants et de toutes les communes de Laval Agglomération. Réussir l'intercommunalité, c'est aussi faire connaître les services de Laval Agglomération aux habitants, aux communes et leurs élus. Rappelons que des prestations de services et coopérations existent déjà et ont fait preuve de leur utilité sur le territoire. Mais, il convient d'aller plus loin pour un meilleur service aux habitants : c'est ce qui a été partagé par les communes suite au large diagnostic et à l'enquête réalisés en 2014.

Des orientations concrètes pour jouer pleinement le rôle de l'intercommunalité

► Une organisation mutualisée

Mutualiser, c'est mieux organiser nos services, partager nos compétences et nos moyens humains entre collectivités du territoire. C'est aussi communiquer davantage sur nos actions pour nous permettre de construire une intercommunalité plus efficace.

Grâce au schéma de mutualisation qu'elle va actualiser en 2019, Laval Agglomération pourra continuer à :

- garantir, voire développer le service rendu aux usagers,
- réaliser des économies d'échelle dans un contexte de contrainte budgétaire,
- conseiller et soutenir les communes, notamment les plus petites d'entre elles.

Cette démarche s'est concrétisée dès 2015 par la création d'un service d'instruction du droit des sols (pour les permis de construire par exemple) au bénéfice de toutes les communes de l'agglomération. Des services sont par ailleurs mutualisés avec la Ville de Laval, pouvant offrir une expertise au service des communes (ressources humaines, finances, commandes publiques, informatique, performance, archives, assemblées, gouvernance, activités techniques et d'aménagement...).

D'autres formes de mutualisation permettront d'accroître la convergence avec les communes.

C'est le cas des groupements de commandes, sources d'économies.

De même, des réseaux d'échanges sont mis en place pour faciliter l'action des communes (commande publique, services techniques).

► Un accompagnement des agents dans cette mutualisation

Au-delà des choix de gestion effectués, Laval Agglomération s'attachera à réussir l'accompagnement humain du changement : le renforcement de l'intercommunalité est d'abord un projet culturel qui nécessite de rappeler et de partager le sens de nos actions avec les habitants, les RAMs et les agents.

► Une communication externe plus efficace et tournée vers différents publics

Le lien avec les habitants et avec les communes (en 2^e couronne notamment) et leurs élus constitue un enjeu fort pour les prochaines années. Laval Agglomération va engager des actions concrètes et régulières de communication pour mieux faire connaître son action auprès des habitants mais aussi des élus municipaux.



2

OBJECTIF

DÉTERMINER LES RELATIONS FINANCIÈRES ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET LES COMMUNES

Un euro dépensé, un euro utile

Les relations financières avec les communes devront prendre en compte le contexte marqué par la baisse des dotations de l'État, la sensibilité nouvelle à la santé économique des entreprises (CVAE) ainsi que les évolutions de la péréquation (FPIC).

Conscients de ces motifs de vigilance, les élus de Laval Agglomération entendent maintenir leur niveau d'aide apportée aux communes. La redistribution financière au profit des communes et le financement des actions communes à l'ensemble du territoire rendent indispensable la maîtrise des dépenses.

D'évidence, il convient d'adapter l'action de Laval Agglomération et de faire différemment avec des ressources en baisse.

Des orientations concrètes pour une gestion optimale

► Maintenir le niveau d'aide apportée aux communes

La solidarité financière de Laval Agglomération envers les communes du territoire est essentielle à leur développement. Si les pilotages financiers des communes et de l'agglomération sont distincts, les reversements aux communes, eux, sont conséquents qu'il s'agisse de la dotation de solidarité communautaire ou des fonds de concours.

Les différents outils financiers régissant les relations de la collectivité avec les communes garantiront cette solidarité financière.

Le pacte financier et fiscal traduira sur le plan financier le projet de territoire. Il intégrera les conditions financières de réalisation des transferts de compétences et de la mutualisation.

► Maîtriser les dépenses

La contrainte budgétaire qui pèse sur la sphère publique obligera à une grande vigilance en matière de dépenses.

Afin qu'un euro dépensé soit un euro utile, nous devons déployer de nouveaux réflexes nous amenant à prioriser et définir le niveau de service attendu, à optimiser nos investissements, à arrêter le niveau de qualité souhaitable pour un service...

La mutualisation, si elle n'a pas d'abord un objectif financier, devra nous permettre de réaliser, à terme, des économies d'échelle avec par exemple les groupements de commande pour les achats des communes de l'Agglomération.



OBJECTIF

3 DÉVELOPPER UNE DÉMARCHE GLOBALE DE PERFORMANCE

La performance s'appuie d'abord sur la capacité à prendre de bonnes décisions en connaissance de cause, à donner du sens à l'action commune.

Ce projet de territoire, démarche collective qui fixe les orientations pour le mandat, constitue une opportunité de performance. Il définit en effet le cadre de l'action communautaire sur les prochaines années. Il en trace les priorités et les choix.

Ces objectifs seront déclinés de manière opérationnelle lors des arbitrages budgétaires à venir.

L'efficacité comme culture

Pour permettre aux élus de disposer d'un véritable outil administratif efficace au service du Conseil communautaire, Laval Agglomération doit développer une démarche globale de performance.

La modernisation de la collectivité est essentielle pour qu'elle puisse jouer le rôle moteur qu'elle ambitionne sur le territoire.

La démarche de performance de l'Agglomération s'inscrit naturellement dans cette dynamique collective associant élus et services et devra s'appuyer sur des outils de connaissance du territoire (système d'information géographique notamment) de sa population et ses attentes. Elle ne pourra certes manquer de répondre à la contrainte budgétaire et devra accompagner les transferts de compétences et mutualisations à venir.

Mais, elle dépasse l'indispensable optimisation financière.

Des orientations concrètes pour moderniser la collectivité

Développer une culture d'objectifs et d'évaluation

En fixant de grandes actions pluriannuelles, le projet de territoire constitue le socle d'une démarche consistant à fixer chaque année des objectifs arrêtés collectivement. Des outils d'évaluation adaptés seront développés pour mesurer la performance de la collectivité envers tous les publics du territoire.

Les politiques publiques pourront être ainsi mesurées afin d'évaluer la pertinence, la cohérence, l'efficacité des actions menées. Cette évaluation doit donc recourir à différents types d'outils : des indicateurs, peu nombreux mais suivis. Enfin, la performance impose de rendre systématique l'analyse du meilleur mode d'intervention.

À cette fin, la recherche du juste niveau de qualité doit être permanente, de même que le choix de modes d'intervention souples et adaptables..

Diffuser la performance dans tous nos modes de gestion

La performance devra être abordée de manière globale : elle ne peut certes être la même sur tout le territoire et peut faire l'objet d'appréciations différentes. Néanmoins, elle veillera à associer autant que possible l'ensemble des communes.

Dans son contenu, elle s'appuiera de manière cohérente sur toutes les fonctions ressources : finances, ressources humaines, politique achats, gestion immobilière..., domaines concernés par la mutualisation.

